



MON PROJET DE VIE APRÈS L'ÉCOLE



Nom:

Prénom:

Classe:

École:

**POUR LES JEUNES
DE L'ENSEIGNEMENT
DE FORME 2**



MON PROJET APRÈS L'ÉCOLE... JE LE PRÉPARE.

Des informations utiles au

SALON DES POSSIBLES











Tu viens de terminer l'école ou tu es en dernière année...

Tu viens d'une école ordinaire ou spécialisée...

Ce salon est pour toi !

Cette brochure essaie de répondre à tes questions.

Tu trouveras des informations pour :

	Avoir l'aide d'un service d'accompagnement page 4
	Suivre une formation page 5
	Travailler - avoir un emploi page 8
	Faire du volontariat page 12
	Avoir des loisirs, faire du sport page 14
	Avoir des activités en centre de jour..... page 15
	Choisir ton logement..... page 16
	Connaître tes droits..... page 18
	Connaître tes revenus page 20
	Connaître le Service PHARE page 22

AVOIR L'AIDE D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT



Tu peux demander l'aide d'un service d'accompagnement pour apprendre à mieux te débrouiller dans ta vie de tous les jours.

Les services d'accompagnement peuvent t'aider pour chercher **avec toi** :

- Un emploi
- Une formation
- Un volontariat
- Des loisirs
- ...

Les services d'accompagnement peuvent t'aider aussi à comprendre des documents administratifs, à gérer ton budget, à avoir des relations avec les autres, à avoir un rôle dans la société.

Tu ne dois pas être inscrit au Service PHARE pour avoir l'aide d'un service d'accompagnement.

Voici la liste des services d'accompagnement :

- **Bataclan** www.bataclan.be
- **La Braise** www.labraise.org
- **Cap Idéal** www.fauteuilsvolants.weebly.com
- **La Chapelle de Bourgogne** www.chapelledebourgogne.be
- **L'Entre-Temps** www.lentretemps.be
- **Eqla** www.eqla.be
- **L'Escale** www.famisignes.be/fr/escale
- **Info-Sourds de Bruxelles** www.infosourds.be
- **La Ligue Braille** www.braille.be
- **Madras-Bruxelles** www.madras-asbl.be
- **La Maison des Pilifs** www.maisondespilifs.be
- **Ricochet** www.ricochetasbl.be
- **Saham** www.saham.be
- **Sapham** www.asah.be/services_sapham
- **Service d'accompagnement de Bruxelles** www.sabx.be
- **SISAHM** www.sisahm.one
- **Susa-Bruxelles** www.susa.be
- **Le Trait d'Union** www.trait-d-union.be
- **Transition** www.transitionasbl.be
- **La Vague** www.la-vague.be
- **Vivre et Grandir** www.vivreetgrandir.be

SUIVRE UNE FORMATION



Pour trouver un travail, il faut parfois faire une formation.

Une formation, c'est pour apprendre un métier.

Il y a des formations en bâtiment (maçon, électricien, plombier,...), en jardinage, en nettoyage, en travail de bureau, ...

Il faut d'abord bien choisir ta formation.

- **La Cité des Métiers** peut te donner des informations et des conseils.

Tour Astro

📍 Rue de l'Astronomie, 14
1210 Bruxelles

info@cdm-bp.brussels

www.citedesmetiers.brussels



Le Service PHARE est présent tous les jeudis après-midi de 13h30 à 16h sauf pendant les vacances scolaires.

- **Bruxelles Formation** organise des formations à Bruxelles.

Il y a 9 types de formation à Bruxelles Formation : les langues, la construction, la communication, les services aux personnes ...

Tour Astro

📍 Rue de l'Astronomie, 14
1210 Bruxelles
Contact Formation et Handicap

☎ 02 435 47 99

info@bruxellesformation.brussels

www.bruxellesformation.brussels



LES SERVICES D'APPUI À LA FORMATION PROFESSIONNELLE



Pendant ta formation, c'est important d'être accompagné par un service d'accompagnement pour mieux comprendre tes cours.

Quatre services d'accompagnement sont spécialisés pour aider les jeunes pendant leur formation.

Avec eux, tu pourras :

- Réfléchir au métier que tu voudrais faire
- Savoir ce que tu sais déjà faire : c'est le bilan de compétences
- Réfléchir à un soutien pendant ta formation
- Te préparer à entrer en formation

SISAHM

📍 Chaussée de Roodebeek, 128
1200 Bruxelles

☎ 02 219 49 78
sisahm@sisahm.be

www.sisahm.one

Ligue Braille

📍 Rue d'Angleterre, 57
1060 Bruxelles

☎ 02 533 32 11
info@braille.be

www.braille.be

Service d'accompagnement de Bruxelles

📍 Rue du Pavillon, 3
1030 Bruxelles

☎ 02 527 30 40 – 0475 87 16 56
sabx@sabx.be

www.sabx.be

Centre Comprendre et Parler

📍 Rue de la Rive, 101
1200 Bruxelles

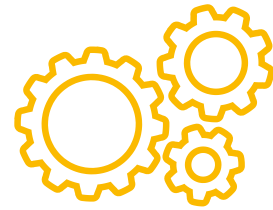
☎ 02 770 04 40
sap-afp@ccpasbl.be

www.ccpasbl.be

Si tu as besoin d'adaptation ou de soutien pendant ta formation, le Service PHARE peut intervenir dans l'achat de matériel pour te permettre de suivre la formation ou peut rembourser des frais de déplacements.



TRAVAILLER - AVOIR UN EMPLOI



Quand tu auras terminé l'école secondaire,
tu dois directement **t'inscrire** à **Actiris** comme demandeur d'emploi.

Actiris est le service qui s'occupe des personnes
qui cherchent un emploi à Bruxelles.

Pour t'inscrire, tu peux le faire :

- soit en allant sur le **site internet** d'Actiris à la fin du mois de juin.
Tu peux demander de l'aide à ton professeur ou à une autre personne.
www.actiris.brussels
- soit en allant à un bureau d'Actiris (une antenne).
Tu dois aller à l'**antenne Actiris** de la commune
où tu habites.
Tu peux y aller seul ou accompagné.
Il y a une antenne dans chaque commune
sauf à Koekelberg.

Actiris a une **Consultation sociale** pour les personnes
qui ont un handicap :

Tu dois leur dire si tu as été en école spécialisée ou
si tu as un handicap.

Tu trouveras de l'aide pour ta recherche d'emploi
en prenant un rendez-vous.

Tu dois contacter le Contact Center : 0800 35 123

Tour Astro

📍 Avenue de l'Astronomie 14
1210 Bruxelles



Des services peuvent t'aider à trouver un travail.

- **Les Services d'accompagnement vers l'emploi**

Les services d'accompagnement proposent de t'aider pour ta recherche d'emploi.

Ces services travailleront avec toi.

Ils verront ce qui est facile ou difficile pour toi.

- **Le Bataclan** www.bataclan.be
- **La Braise** www.labraise.org
- **Diversicom** www.diversicom.be
- **Info-Sourds de Bruxelles** www.infosourds.be
- **La Ligue Braille** www.braille.be
- **La Maison des Pilifs** www.maisondespilifs.be
- **Ricochet** www.ricochetasbl.be
- **Saham** www.saham.be
- **Sapham** www.asah.be/services_sapham
- **Le Service d'accompagnement de Bruxelles** www.sabx.be
- **SISAHM** www.sisahm.one
- **Trait d'Union** www.trait-d-union.net
- **Transition** www.transitionasbl.be
- **La Vague** www.la-vague.be

- **Les missions locales pour l'emploi** peuvent t'aider à chercher un emploi ou une formation.

Il y a 9 missions locales pour l'emploi dans la région bruxelloise :

à Bruxelles-Ville, Molenbeek, Anderlecht, Forest, Saint-Gilles, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Etterbeek et Ixelles.

Les aides pour travailler dans le milieu ordinaire.

- **Le stage de découverte.**

C'est un stage pour découvrir et essayer un métier.

Le stage peut durer entre 1 et 20 jours.

Avant le stage, tu signeras un contrat avec l'employeur et le Service PHARE.

Tu ne gagneras pas d'argent pendant ton stage.

Mais si tu as des allocations, tu les garderas.

- **Le contrat d'adaptation professionnelle.**

C'est un contrat que tu signes avec un employeur et le Service PHARE.

Cela te permet d'apprendre à faire un travail, à avoir des collègues.

Le **contrat** dure au moins 3 mois. Il peut parfois durer 3 ans.
Pendant le contrat, tu reçois un petit salaire.

- Il y a **des primes** pour ton employeur.

Le Service PHARE peut donner une prime à ton employeur parce que tu travailles plus lentement ou moins longtemps que tes collègues.

Une **prime**, c'est une somme d'argent que l'employeur reçoit : c'est la prime d'insertion.

Cela ne change rien pour ton salaire.

- **L'attestation Activa**

Tu peux recevoir une attestation Activa pour t'aider à trouver un emploi dans le circuit ordinaire si tu remplis certaines conditions.

Ton employeur ne paiera que la moitié de ton salaire.
L'autre moitié sera payée par la CAPAC ou par ton syndicat.

Pour avoir une attestation Activa,
tu dois être inscrit depuis un jour chez Actiris.

Tu trouveras des informations sur le site www.activa.brussels ou tu peux demander conseil dans une Antenne d'Actiris.

Parfois, l'attestation Activa est nécessaire pour travailler dans une Entreprise de Travail Adapté (E.T.A.).

Les Entreprises de Travail Adapté (E.T.A.)

Dans une E.T.A, le rythme de travail est plus lent.

Dans une E.T.A, il y a des moniteurs qui aident les travailleurs.

On y fait différentes sortes de travail :

- emballage
- collage
- mécanique
- jardinage
- électricité
- ferme
- boulangerie
- cuisine
- distribution de journaux
- travail du bois
- nettoyage de bureaux
- ...

Dans les E.T.A, les travailleurs reçoivent un salaire comme dans les autres entreprises.

Il y a 13 E.T.A à Bruxelles :

- | | |
|--------------------------------|--|
| • APAM | www.apam.be |
| • APRE | www.apreservices.be |
| • Brochage-Renaître | www.brochage-renaitre.be |
| • CITECO | www.citeco.be |
| • La Ferme Nos Pilifs | www.pilifs.be |
| • Groupe FOES | www.groupefoes.be |
| • Les Jeunes Jardiniers | www.lesjeunesjardiniers.be |
| • L'Ouvroir | www.l-ouvroir.be |
| • Manufast | www.manufast.be |
| • La Serre-Outil | www.laserre-outil.be |
| • Travco | www.travco.be |
| • TRAVIE | www.travie.be |
| • TWI | www.twibrussel.be |

Pour travailler dans une entreprise de travail adapté, tu dois d'abord demander l'autorisation au Service PHARE.

Pour cela, tu dois compléter et envoyer le Formulaire 5.

Tu trouveras le Formulaire 5 sur le site internet du Service PHARE dans la partie « Admission et Interventions ».

Clique sur « Interventions »

Le Service PHARE doit être d'accord.

Dans une E.T.A., tu peux aussi faire un contrat d'adaptation professionnelle.

FAIRE DU VOLONTARIAT



Le bénévolat, c'est la même chose que le volontariat.

Cela veut dire aider d'autres personnes ou se rendre utile.

Par exemple :

- Classer des documents dans une association
- Apporter du café et parler avec des personnes âgées
- Ranger les livres dans une bibliothèque
- Distribuer de la soupe à des personnes
- Faire du pain
- S'occuper d'animaux
- ...

Tu fais du volontariat si tu en as envie.

Tu choisies l'activité que tu veux faire.

Tu choisies quand tu la fais.

Tu n'es pas payé.

Les personnes qui font du volontariat s'appellent des volontaires.

Pour trouver une activité de volontariat, tu peux contacter

PUSH

Push aide les personnes à trouver et à faire du volontariat à Bruxelles.

📍 Rue des Pères Blancs 4
1040 Bruxelles

☎ 02 414 41 85

push.bxl@gmail.com

volontaire.push@gmail.com

www.pushasbl.be

Le Service Citoyen

Ce service est pour les jeunes entre 18 et 25 ans.

Ce service te proposera de faire un volontariat à temps plein pendant 6 mois dans une association pour aider d'autres personnes.

📍 Rue du Marteau 21
1000 Bruxelles

☎ 02 256 32 44

info@service-citoyen.be www.service-citoyen.be

Kaligrav

C'est un atelier de gravure et de découpe laser par ordinateur.

Ce sont des activités en groupe.

📍 Avenue Albert Dumont 40
1200 Bruxelles

☎ 02 761 06 30

info@kaligrav.be

www.kaligrav.be

Cheval et Forêt

Ce sont des activités en groupe avec un cheval de trait pour faire des livraisons, des promenades, des activités avec des écoles...

📍 Rue du Rouge-Cloître 5
1160 Bruxelles

☎ 02 660 67 07 – 0474 074 183

info@chevaletforet.be

www.chevaletforet.be

Pony-City

Pony-City propose des animations, des loisirs, des rencontres en lien avec la nature...

Ce sont des activités en groupe.

📍 Rue Molensteen, 36
1180 Bruxelles

☎ 0475 73 72 78

info@pony-city.be

www.pony-city.be

AVOIR DES LOISIRS, FAIRE DU SPORT



Certains services d'accompagnement proposent des loisirs.

Un loisir, c'est une activité que tu peux faire pendant ton temps libre comme :

- du sport
- des activités artistiques : de la peinture, du dessin, de la danse...
- des visites de musées
- découvrir une ville
- ...

Certains services organisent aussi des week-ends ou des vacances.

Si cela t'intéresse, tu peux contacter :

- **Le Bataclan** www.bataclan.be
- **La Braise** www.labraise.be
- **Cap Idéal** www.fauteuilsvolants.weebly.com
- **Eqla** www.eqla.be
- **La Maison des Pilifs** www.maisondespilifs.be
- **Sapham** www.asah.be/services_sapham
- **SISAHM** www.sisahm.one
- **Susa-Bruxelles** www.susa.be
- **Transition** www.transitionasbl.be

Ces services d'accompagnement peuvent aussi rechercher avec toi une activité de loisirs qui t'intéresse.

CREAHM est une association qui propose des activités de loisirs artistiques et créatifs.

www.creahm-bruxelles.be

Luape est une ludothèque où tu peux louer des jeux ou jouer sur place avec ces jeux.

www.luape.org

AVOIR DES ACTIVITÉS EN CENTRE DE JOUR

Les centres de jour pour adultes peuvent t'accueillir pour faire des activités pendant la journée :

- des ateliers artistiques
- de la cuisine
- du jardinage
- de la boulangerie
- des activités pour continuer à apprendre
- ...

Les éducateurs du centre de jour pourront t'aider à faire ces activités pendant la journée.

A la fin de la journée, tu rentres chez toi.

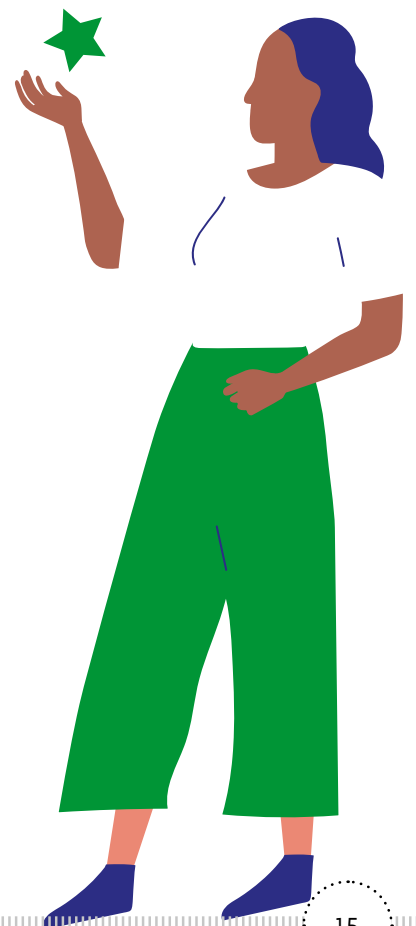
Dans les centres de jour, il y a aussi un psychologue, un assistant social, un kiné,...

La liste des centres de jour se trouve sur le site internet du service PHARE :

www.phare.irisnet.be/coordonnees-utiles

Il y a beaucoup de places en centre de jour mais elles sont toutes prises, et beaucoup de personnes attendent d'avoir une place.

Si tu veux aller dans un centre de jour, tu dois t'inscrire le plus tôt possible.



CHOISIR TON LOGEMENT



Le logement accompagné.

Parfois, c'est difficile d'habiter tout seul.

Tu auras peut-être besoin d'être accompagné par un service.

Pour apprendre à :

- gérer l'argent
- faire des courses
- cuisiner
- connaître un trajet
- comprendre des courriers
- ...

Il y a des services d'accompagnement qui peuvent te préparer à vivre seul ou avec d'autres personnes.

Il y a aussi des services d'accompagnement qui peuvent t'aider à chercher un logement.

La liste des services d'accompagnement se trouve sur le site internet du Service PHARE :

www.phare.irisnet.be/coordonnees-utiles

Certains services proposent aussi des logements :

- | | |
|--|--|
| • La Braise | www.labraise.org |
| • La Maison des Pilifs | www.maisondespilifs.be |
| • Ricochet | www.ricochetasbl.be |
| • Saham | www.saham.be |
| • Transition | www.transitionasbl.be |
| • Uccle Saint-Job | www.sausj548.wordpress.com |
| • Beiti Medori | |
| • EOS | |
| • Le 8ème Jour | www.lehuitiemejour.eu |
| • My Wish | www.mywish-home.be |
| • Pas à pas | www.ebisu.brussels |
| • Service d'habitations accompagnées d'Anderlecht | |
| • Jangada | www.fauteuilsvolants.weebly.com |

Pour ton logement, le Service PHARE peut rembourser du matériel adapté.

Par exemple :

- un monte-escaliers
- une douche sans bord
- des barres d'appui
- ...

Il existe une liste du matériel que le Service PHARE peut rembourser.

Mais le Service PHARE ne rembourse que du matériel qui coûte plus cher parce qu'il est adapté aux difficultés de la personne.

Les centres d'hébergement

Ce sont des maisons où tu habites avec d'autres personnes : les résidents.

Tu retrouves les autres résidents quand tu rentres de tes activités de la journée.

Il y a des éducateurs, un assistant social,...

Tu peux être aidé si c'est nécessaire pour :

- manger
- te laver
- te coucher
- te promener
- faire des courses
- aller à la commune
- ...

La liste des centres d'hébergement se trouve sur le site internet du Service PHARE :

www.phare.irisnet.be/coordonnees-utiles

Il y a beaucoup de places en centre d'hébergement mais elles sont toutes prises, et beaucoup de personnes attendent d'avoir une place.

Si tu veux aller dans un centre d'hébergement, tu dois t'inscrire le plus tôt possible.



La vie affective

L'amour, l'amitié et les relations avec les autres, c'est important dans la vie.

Tu as peut-être un amoureux ou uneoureuse.
Tu vis en couple ou tu vis seul.

Tu as des questions sur la vie affective, sur la sexualité ?
Il y a des personnes qui peuvent t'écouter et te conseiller dans un centre de planning familial.

Le Centre de ressources « Sexualité et handicap » peut te donner des informations sur tes relations avec les autres, sur la sexualité, ...

📍 Rue de la Tulipe 34 - 1050 Bruxelles (Ixelles)

02 505 60 63

La protection des biens et de la personne

Tu as peut-être des difficultés à prendre des décisions importantes dans ta vie ou à gérer ton argent parce que tu as un handicap.

Il faut alors décider :

- ce que tu peux faire seul
- ce que quelqu'un d'autre doit décider pour toi

Tu as le droit de choisir une personne de confiance qui pourra te soutenir.

Un juge t'écouterà.

Puis, le juge décidera :

- si tu peux t'occuper seul de ce qui t'appartient, de ton argent.
- si tu as besoin d'un administrateur pour prendre certaines décisions.
- si tu as besoin d'un administrateur pour être protégé.

L'administrateur peut être ta mère, ton père, ton frère ou ta sœur ou un avocat ou un notaire.

C'est le juge qui choisit l'administrateur.

Tu as le droit de proposer au juge le nom de la personne de confiance et le nom de son administrateur.

Les droits des personnes en situation de handicap

La Belgique a signé en 2009 la Convention des Nations Unies.

Cette Convention explique que les personnes en situation de handicap ont les mêmes droits que toutes les autres personnes.

En Belgique, **UNIA** est le service désigné pour faire attention à ces droits.

Unia donne de l'information sur cette Convention.

Unia surveille si la Belgique respecte cette Convention.

Unia aide les personnes en situation de handicap quand leurs droits ne sont pas respectés.

Si cela t'arrive, tu peux contacter UNIA et leur demander de l'aide.

www.signalement.unia.be

C'est gratuit.

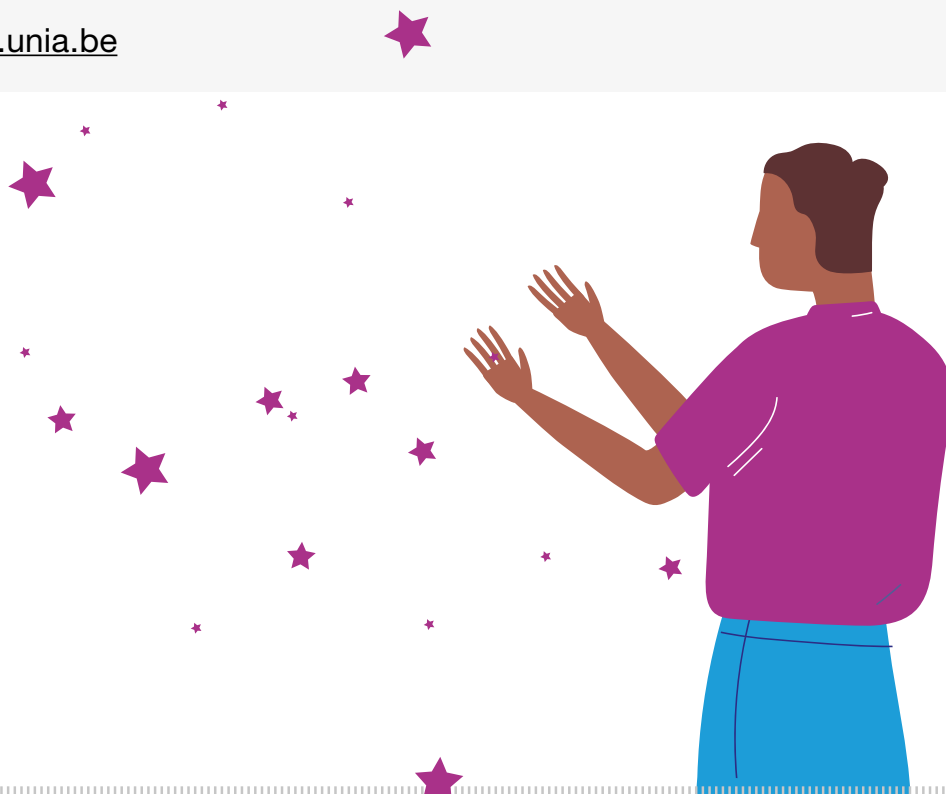
Unia contrôle aussi si les transports en commun, les écoles, les centres de formation, les entreprises, les endroits de loisirs, de sports, de culture... sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

📍 Rue Royale 138
1000 Bruxelles

☎ 0800 12 800

info@unia.be

www.unia.be



CONNAÎTRE TES REVENUS



L'allocation d'insertion professionnelle

Tu trouveras les informations à la page 10

L'allocation de remplacement de revenus

Si tu ne peux pas travailler parce que tu as un handicap, tu pourrais recevoir une allocation.

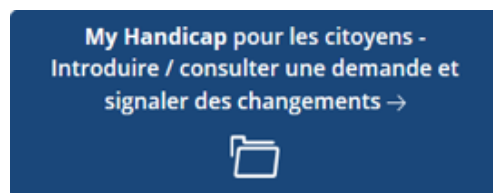
Cette allocation remplace l'argent que tu aurais eu en travaillant.

Pour avoir cette allocation, il y a des conditions :

- Tu dois d'abord aller sur le site www.handicap.belgium.be

La **D**irection **G**énérale des **P**ersonnes **H**andicapées (DGPH) doit reconnaître ton handicap.

Tu dois cliquer sur ceci :



Tu peux demander de l'aide à un accompagnant, au CPAS, à ta mutuelle, à ta Commune pour remplir ces documents.

Tu auras besoin de ta carte d'identité.

- Tes revenus ne peuvent pas dépasser un certain montant
- Tu dois être domicilié et habiter en Belgique
- Tu dois avoir au moins 21 ans

Tu peux faire ta demande à partir de tes 20 ans.

DGPH (SPF Sécurité sociale)

📍 Boulevard du Jardin Botanique, 50 bte 150
1000 Bruxelles

☎ 0800 98 799

www.handicap.belgium.be

L'allocation d'intégration

Quand on a un handicap, il est parfois important d'avoir du matériel adapté ou une aide particulière.

La Direction Générale des Personnes Handicapées (DGPH) peut donner une allocation pour t'aider à payer ce matériel.

Cela s'appelle une allocation d'intégration.

Le montant de l'allocation dépendra de tes difficultés.

Pour avoir cette allocation, il y a les **mêmes conditions** que pour **l'allocation de remplacement de revenus**.



LE SERVICE PHARE



Le Service PHARE aide les personnes en situation de handicap à Bruxelles.

Le Service PHARE donne des informations.

Le Service PHARE peut rembourser des frais en lien avec ton handicap.

Le Service PHARE peut donner des aides pour que ton emploi ou ta formation se passe bien.

Le Service PHARE donne de l'argent à beaucoup d'associations bruxelloises :

- les services d'accompagnement,
- les entreprises de travail adapté,
- les centres de jour
- les centres d'hébergement
- ...

Sur le site internet du Service PHARE, tu trouveras toutes des informations utiles pour toi :

- sur le travail,
- sur le logement,
- sur les loisirs,
- sur les allocations,
- sur l'école
- ...

Sur ce site, il y a des explications faciles à comprendre.

Tu dois cliquer sur ce logo.



Il y a aussi un site en langue des signes



Pour être inscrit au Service PHARE, tu dois :

- Habiter (avoir ton domicile) à Bruxelles dans une des 19 communes de la Région bruxelloise.
- Avoir moins de 65 ans
- Avoir un handicap, des difficultés physiques ou des difficultés mentales
- Être de nationalité belge
Ou avoir la nationalité d'un pays de l'union européenne.
Mais il y a aussi d'autres conditions particulières.
Contacte le Service PHARE pour en savoir plus.

Ensuite tu devras compléter les Formulaires 1 et 2.

Tu trouveras ces formulaires sur le site du Service PHARE

Sur la partie « Admission et Interventions », clique sur « Admission ».

Tu peux demander de l'aide à ta famille ou à une autre personne pour t'aider à compléter ces formulaires.

Ces deux formulaires sont à renvoyer au Service PHARE.

Le Service PHARE, avec son équipe et avec son médecin, décidera si tu peux être inscrit.

Le Service PHARE te donnera la décision.

Service PHARE

📍 Rue des Palais 42
1030 Bruxelles

🕒 Sur place : lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 9h à 12h

📞 02 800 82 03 : tous les matins de 9h à 12h

info.phare@spfb.brussels



LE SALON DES POSSIBLES

POUR OBTENIR DES EXEMPLAIRES
DE CETTE BROCHURE,
ENVOYEZ VOTRE DEMANDE À :

Service PHARE | Initiatives - Information

📍 Rue du Meiboom, 14 - 1000 Bruxelles

☎ 02 800 82 03

@ info.siid@spfb.brussels



Éditrice responsable: Bernadette LAMBRECHTS
Service public francophone bruxellois
Rue des Palais, 42 - 1030 Bruxelles